

Tableau de garanties Assurance Scolaire



Tous les montants indiqués au tableau des garanties s'entendent TTC

Garantie individuelle

	FORMULES		
	1 Scolaire et trajet	2 Scolaire et trajet + extrascolaire	3 Scolaire et trajet + extrascolaire
Décès (au cours des compétitions sportives officielles : 3 100 €)	1 600 €	2 300 €	3 100 €
Invalidité permanente partielle, avec franchise relative de 10 %	Capital de référence		
taux d'après barème : entre 11 % et 33 %	16 000	23 000 €	46 000 €
taux d'après barème : entre 34 % et 66 %	31 000	46 000 €	92 000 €
taux d'après barème : entre 67 % et 100 %	46 000 €	69 000 €	138 000 €
Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport	300% le tarif Sécurité Sociale		
Frais pharmaceutiques	100% le tarif Sécurité Sociale		
Forfait hospitalier	Oui	Oui	Oui
Lit d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans)			25 € par nuit (10 nuits maxi)
Frais de soins ou de prothèse dentaire (par dent)	160 €	230 €	310 €
Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire) par évènement	160 €	230 €	310 €
Poliomyélite, méningite cérébro-spinale		3 100 €	
Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer		1 600 €	3 100 €
Frais de transport sur le trajet domicile-école et retour (60 jours maxi)		8 € par jour	16 € par jour
Bris de lunettes ou de lentilles de contact	80 €	160 €	230 €
Bris des appareils auditifs (à la suite d'un accident corporel garanti)	160 €	230 €	310 €

Garantie des objets

	FORMULES		
	1 Scolaire et trajet	2 Scolaire et trajet + extrascolaire	3 Scolaire et trajet + extrascolaire
Bicyclette : collision avec un tiers identifié (franchise absolue de 30 €)		230 €	
Instruments de musique (franchise absolue de 30 €)		800 €	
Fauteuil roulant		500 €	
Fournitures scolaires, vêtements et effets personnels (franchise absolue de 30 €)			230 €

Responsabilité civile

	FORMULES		
	1 Scolaire et trajet	2 Scolaire et trajet + extrascolaire	3 Scolaire et trajet + extrascolaire
Dommages corporels	10 millions d'euros par sinistre		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	6 750 000 € par sinistre		
Stages en entreprise	3 100 €	16 000 €	

Tableau des Garanties Recours Suite à Accident: Euros TTC

Seuil d'intervention: 230 €

L'ensemble des réclamations résultant d'un même fait générateur constitue un même litige.

Les honoraires d'un seul avocat sont pris en charge par procédure

Tous les plafonds indiqués ci-dessus comprennent les frais inhérents à la gestion d'un dossier (frais de téléphone, de photocopie, de déplacement, ...)

Plafonds de garantie	3 000 € TTC par litige dont :
Pendant la phase amiable (forfait)	
Intervention d'un avocat si le tiers est représenté par un avocat (art. L 127-2-3 du Code des assurances) ; conflit d'intérêts	300
Intervention d'un expert amiable	230
Modes Amiables de Règlement des Différends (forfait)	
Prise en charge des honoraires de l'avocat, au stade amiable ou judiciaire:	
Transaction	
Médiation	
Arbitrage	
Conciliation	
Procédure participative	
en cas d'accord entre les parties	390
en cas d'échec	300
Devant les juridictions françaises (forfait)	
Assistance à expertise (par assistance)	300
Requête	275
Référé, Ordonnance de mise en état	300
Tribunal de police	300
Tribunal de police avec constitution de partie civile	390
Tribunal correctionnel	500
Tribunal Correctionnel avec constitution de partie civile	600
Tribunal Administratif	600
Tribunal Judiciaire (y compris chambre de proximité)	
Montant du litige (en principal) ≤ 10 000 €	300
Montant du litige (en principal) > 10 000 €	600
Litige relevant du juge des contentieux de la protection et de la Sécurité Sociale	610
Procédure accélérée au fond	600
Juge de l'exécution	230
Commissions diverses	230
Cour d'Appel	690
Cour de Cassation (forfait), Conseil d'Etat (forfait)	1220

Tous les plafonds indiqués ci-dessus comprennent les frais inhérents à la gestion d'un dossier (frais de téléphone, de photocopies, de déplacements,...). Ils sont établis en fonction d'un taux de TVA de 19,60 %. Si ce taux varie à la hausse ou à la baisse, les plafonds d'honoraires varieront en conséquence.

	FORMULES		
	1 Scolaire et trajet	2 Scolaire et trajet + extrascolaire	3 Scolaire et trajet + extrascolaire
Aide pédagogique à domicile		15h par semaine jusqu'à la reprise des cours, à compter du 15ème jour d'absence scolaire	
Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression			4 fois par jour (1 semaine maxi)
Garde d'enfant à domicile (à la suite d'un accident ou au retour d'une hospitalisation)		3 jours	
Soutien psychologique et accompagnement à la suite d'une agression ou de harcèlement scolaire*			5 entretiens téléphoniques
Dépannage serrurerie à la suite de la perte ou du vol des clés			80 €
En cas de maladie ou d'accident Organisation et prise en charge du rapatriement	Oui		
Frais d'évacuation sur piste de ski	460 €		
Frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale	50 € par nuit (10 nuits maximum)		
Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation	50 € par nuit (10 nuits maximum)		
Remboursement des frais médicaux à l'étranger en complément de la Sécurité Sociale et/ou des organismes de prévoyance	6 100 € par enfant et par an		
Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger	6 100 € par enfant et par an		
En cas de décès Transport / Rapatriement de l'enfant	850 €		
Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche	Oui		